

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la mise en vigilance orange par Météo France de l'ensemble du département, et afin d'éviter d'éventuels accidents causés par les intempéries,

Objet :

**Fermeture de l'ensemble des
parcs de la commune**

Jeudi 2 novembre 2023

ARRETE


Article 1^{er} : Tous les parcs de la commune seront fermés au public le jeudi 2 novembre 2023 pour cause d'intempéries.

Article 2 : Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le deux novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,


David THELLIER